



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 06 JUILLET 2023

Date de convocation :  
30 Juin 2023

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 21  
Pouvoirs : 5  
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :  
30 Juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : M. JOLY à M. GATTEFIN, Mme HUBERT à Mme FOURNIER, Mme BROSSIER à M. MEUNIER, Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE et Mme FERNANDES à Mme MARGUERITAT.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 085/2023 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR DE LA SOCIETE DE TIR DE GIEN

4.1.8. Autres

M. SALAK présente ce dossier

Dans le cadre de la formation des agents de la police municipale dotés d'armes de catégorie B1 (pistolets automatiques), il y a lieu pour valider annuellement le port d'arme, d'effectuer deux sessions d'entraînement de tir de 25 cartouches minimum par an.

Le comité directeur de la société de Tir « La Berrichonne » à GIEN a été sollicité pour mettre en place une convention et ainsi bénéficier du stand de tir de cette association.

Monsieur Didier MICHOUX, Président de la société de Tir a répondu favorablement à cette demande.

Les modalités d'utilisation du stand de tir sont les suivantes :

- seul le stand de tir de 50 mètres pourra être utilisé.
- la mise à disposition du stand de tir est consentie à titre gracieux et les frais de ciblerie seront à la charge de la commune de Mehun-sur-Yèvre.
- après chaque entraînement au maniement des armes, le nettoyage du pas de tir de 50 mètres devra être effectué.

Vu le projet de convention de mise à disposition du stand de tir du Merisier de la société de Tir « La Berrichonne » sise à GIEN 45500, chemin du Mérisier.

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale « Ressources Humaines, Vie Associative Et Sportive » du 27 juin 2023,

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- Approuve la convention de mise à disposition du stand de tir du Merisier de la société de Tir « La Berrichonne » à GIEN 45500.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Le Maire,**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "SALAK", written over a horizontal line.

**Jean-Louis SALAK**

**La secrétaire de Séance,**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Houard", written over a horizontal line.

**Annie HOUARD**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

**Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 12 07 / 2023**